

LES FICHES SYNTHETIQUES : GUIDE DE LECTURE



Les données des fiches sont issues des rapports annuels de performances pour 2008. Les fiches constituent une première approche, simplifiée, de documents budgétaires plus techniques.

Au recto, elles permettent de prendre connaissance, en un clin d'œil, du poids financier de la mission (au travers des coûts complets, des dépenses budgétaires et des principales dépenses fiscales), de sa performance par rapport aux objectifs fixés et du nombre d'emplois qui lui sont rattachés.

Au verso, elles proposent un résumé des programmes qui constituent la mission ainsi que leur performance et leurs dépenses.

Pour approfondir le contenu des missions, leurs objectifs et les indicateurs qui y sont associés, ou découvrir l'ensemble des informations budgétaires, ou encore connaître les opérateurs rattachés à chaque programme, vous pouvez consulter le rapport annuel de performances propre à chaque mission sur le Forum de la performance (www.performance-publique.gouv.fr).

■ Définition des principales notions utilisées dans les fiches :

Coûts complets

La notion de coûts complets correspond à la comptabilité d'analyse des coûts telle qu'elle est posée par la LOLF (art. 27) prévoyant que l'État "met en œuvre une comptabilité destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes".

La comptabilité d'analyse des coûts permet ainsi de mesurer le coût de chaque politique publique en complétant l'information du Parlement sur les moyens budgétaires (dépenses exécutées) et extra budgétaires (charges de comptabilité générale) affectés directement à la réalisation des politiques publiques, ou indirectement, en y déversant le coût des fonctions "supports" (personnels, immobilier, informatique...) qui y concourent.

L'utilisation des données issues de la comptabilité générale permet une analyse plus économique incorporant des informations sur les consommations de ressources (charges) rattachées à l'exercice et affectées aux politiques publiques. On parle alors de "coûts complets".

Performance

Les 1 147 indicateurs des 133 programmes regroupés en 34 missions ont été évalués. Quand un indicateur a plusieurs sous-indicateurs, l'évaluation est globale : elle s'appuie sur l'ensemble des sous-indicateurs, le cas échéant selon leur importance.

Réalisation conforme

Réalisation conforme ou supérieure à la prévision.

Réalisation significative

Evolution significative, dans la bonne direction, sans toutefois être à la hauteur de la prévision initiale envisagée pour 2008.

Pas d'amélioration

Faible évolution au regard de ce qui était attendu, résultat trop éloigné de la prévision.

Données non renseignées

Données non renseignées ou comparaison impossible (pas de prévision 2008 ou comparaison impossible en l'absence de prévision 2008 et de données 2007).

Les Crédits de paiements (CP)

Ce sont l'unité de comptabilisation de la dépense : les crédits de paiement (CP) ouverts en gestion constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année. Dans les rapports annuels de performances, la consommation des crédits de paiements rend compte des paiements effectués dans l'année.

LES FICHES SYNTHETIQUES : GUIDE DE LECTURE

ETPT

L'« équivalent temps plein travaillé » est l'unité de décompte qui permet de mesurer la force de travail effectivement mobilisée.

Les agents ne sont pas seulement décomptés en unité physique, corrigée de leur quotité de temps de travail (temps plein, temps partiel, etc.) mais sont aussi décomptés à proportion de leur période d'activité dans l'année. Un agent public recruté le 1er janvier 2008 à plein temps représente ainsi 1 ETPT en 2008 mais un agent recruté au 1er juillet 2008 à temps plein représentera, en 2008, 0,5 ETPT. De même, un agent public recruté le 1er janvier 2008 à mi-temps représente 0,5 ETPT en 2008 et un agent recruté au 1er juillet 2008 à mi-temps représentera, en 2008 : $0,5 \times 0,5 = 0,25$ ETPT.

L'ETPT permet ainsi de mesurer précisément la force de travail consacrée, au cours d'une année, à la mise en œuvre des politiques de l'État.

Dépense fiscale

Disposition fiscale dérogatoire qui induit pour l'État une perte de recettes, et pour le contribuable une baisse d'impôt, voire un chèque de l'administration fiscale (exemple : prime pour l'emploi). Les dépenses fiscales afférentes à chaque politique publique figurent explicitement dans les programmes aux côtés des dépenses budgétaires, ce qui permet de fournir une vision de l'ensemble des moyens qui leur est consacré.